

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE
MONDIALE

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Ministère de l'Energie et du Pétrole

Projet de Développement des Ressources Energétiques et appui au Secteur Minier
(DREAM 1) UGP MEP

Intitulé de la mission : Recrutement d'un traducteur (anglais-arabe-français) pour le Ministère de l'Energie et du Pétrole

Financement : IDA-Banque Mondiale/ ID V 77310-MR

No. de référence (selon le Plan de Passation des marchés): 21

1. La Mauritanie dispose d'un grand potentiel d'hydrogène bas carbone à base de ressources d'énergie solaires et éoliennes estimées à 4000 GW dont 10% est exploitable dans l'immédiat.

Ces réserves énergétiques s'ajoutent aux champs de gaz à grande quantité qui sont exploitables à de faibles niveaux d'émissions en carbone. Le pays dispose également d'énormes réserves minières de fer, de cuivre et d'or qui ont été prouvées et d'importantes réserves en minéraux essentiels à la transition énergétique identifiés, tels que le nickel, le cobalt et le lithium.

Ces potentiels constituent de grandes opportunités de développement durable pour le pays. Pour aider la Mauritanie à tirer profit de ces opportunités, la Banque mondiale s'est engagée à financer une série de projets, intitulées « Projet de Développement des Ressources Energétiques et appui au Secteur Minier (DREAM) ».

L'objectif de développement de ce projet est de favoriser les investissements dans l'hydrogène vert et les ressources minérales et d'accroître la fiabilité et l'intégration des énergies renouvelables du réseau électrique national.

2. Dans ce cadre, le groupe de la Banque mondiale a accordé au Gouvernement de la Mauritanie un financement pour la phase 1 (DREAM 1). Le Gouvernement de Mauritanie a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Recrutement d'un traducteur (anglais-arabe-français) pour le Ministère de l'Energie et du Pétrole**

3. Le travail du Consultant comprendra notamment les activités et tâches suivantes :

Le Consultant assure la traduction technique de haute qualité des documents qui lui sont confiés, en veillant au respect rigoureux des terminologies spécifiques et des délais impartis. Il s'engage à effectuer une vérification systématique de chaque livrable avant sa transmission finale au Ministère. En complément, le consultant fournit des services d'interprétation en arabe, français et anglais, selon les besoins et les sollicitations du client. Le consultant fournira également des prestations d'interprétation simultanée, au besoin.

Pour plus des détails sur les objectifs de la mission voire les termes de références sur le lien ci-dessous.

4. Les termes de références de la Mission peuvent être consultés sur le lien suivant :

<https://drive.google.com/file/d/1gHwZ5cyBpY3ZUdZCfVUn9hjIntpC7aEr/view?usp=sharing>

5. Il est prévu que les prestations s'étaleront sur une période de Douze (12) mois.
6. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et les expériences pertinentes pour exécuter la mission. Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci-dessous :

a. Expérience générale dans le domaine de traduction	40 points
b. Expérience professionnelle dans la traduction de documents officiels et techniques (anglais-arabe-français)	40 points
c. Expérience significative dans la traduction de documents complexes liés aux secteurs pétrolier, gazier, Minier et énergie (anglais-arabe-français)	20 points

7. L'Unité de Gestion du DREAM invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
8. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode « Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte », telle que décrite dans les procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale (***Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'Investissements - Juillet 2016*** révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Septembre 2023).
9. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.16 des « *Règle de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) : Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants* » Juillet 2016 révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Septembre 2023., Banque mondiale], relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. La Banque Mondiale exige que les entreprises et les personnes physiques qui participent à la passation des marchés dans ses opérations de FPI n'aient pas de conflit d'intérêts.
10. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du DREAM, e-mail : projet@dream.mr en mettant en copie Monsieur le Coordonnateur du projet, E-mail : a.elkharrachi@dream.mr Tel : (222) 44 59 59 16, aux heures suivantes : de 9 h à 17 h du lundi au jeudi et de 9 h à 12 h le vendredi ou par courrier électronique.

11. Les manifestations d'intérêts doivent comprendre ce qui suit :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le à Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics de l'Energie et du Pétrole/ Des Mines et de l'industrie ;
- Un curriculum vitae détaillé et signé ;
- Des copies des diplômes ou attestations ;
- Le DREAM 1- Composante 1 se réserve le droit de demander au Consultant retenu de justifier certains aspects de son curriculum vitae.

12. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du DREAM, e-mail : projet@dream.mr en mettant en copie Monsieur le Coordonnateur du projet, E-mail : a.elkharrachi@dream.mr Tel : (222) 44 59 59 16, aux heures suivantes : de 9 h à 17 h du lundi au jeudi et de 9 h à 12 h le vendredi

13. Les manifestations d'intérêts doivent comprendre ce qui suit :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère du Pétrole des Mines et de l'Energie ;
- Un tableau présentant les références générales et spécifiques (pertinentes pour la Mission).

Pour chaque référence - mission, ledit tableau doit préciser :

- Le bénéficiaire de la mission ;
- La période de réalisation de la mission ;
- Une présentation sommaire de la mission.

14. Les manifestations d'intérêt doivent être adressées à Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Energie et du Pétrole/ Des Mines et de l'Industrie par courrier postal à l'adresse de la CPMP : Tevragh-Zeina Ilot K extension lot N°768 sur la route qui mène à l'hôtel CASA BLU ou par courrier électronique à l'Adresse E-mail : cpmp.mpme@gmail.com, au plus tard le Jeudi 14 Mai 2026 à 12 Heures 00 GMT.